

A partir du lundi 11 mai prochain, les personnes non véhiculées ou à mobilité réduite pourront de nouveau faire appel au service de collecte des encombrants à domicile (uniquement sur rendez-vous téléphonique )

Suite à l'épidémie du Covid-19, le service « cadre de vie - déchets » de l'agglomération du Beauvaisis a dû suspendre le service de collecte des encombrants en porte-à-porte pour les particuliers.

A compter du lundi 11 mai, les personnes concernées par ce dispositif pourront de nouveau appeler le fil jaune au : 0800 00 60 40 afin de demander un rendez-vous pour le retrait de leurs encombrants. La collecte ne débutera qu'à partir du mercredi 20 mai sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du Beauvaisis.

Attention, cette collecte est limitée aux personnes non véhiculées ou à mobilité réduite, à raison de 3 m<sup>3</sup> par foyer et avec un seul rendez-vous par mois. Les objets sont à sortir sur le trottoir en laissant le plus d'accessibilité possible pour les piétons.

Certains déchets sont interdits à la collecte des encombrants, ils doivent être apportés en déchetterie ou points verts :

- Déchets de travaux (Gravats, déblais, faïence, etc)
- Bouteilles de gaz, pneumatiques, tôles en fibrociment ;
- Déchets dangereux (Pot de peinture, huile de vidange...)
- Déchets végétaux, cartons ;
- Cuve à fioul, chauffe-eau, ballon d'eau chaude ;
- Encombrants ne pouvant être déplacés par 2 personnes.

Ces déchets pourront être collectés :

- Ferraille (Vélo, gazinière hors service...)
- Mobilier (Literie, matelas hors d'usage...)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques hors d'usage (DEEE)\*

\*Il existe également la reprise gratuite « UN pour UN » pour les appareils électroménagers : les distributeurs doivent reprendre gratuitement les DEEE que leur cèdent les consommateurs lorsqu'ils achètent un nouveau produit.

